Soderef oise
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
VOIRIES, AMENAGEMENTS ET RESEAUX DIVERS

100, rue Louis blanc
60765 - MONTATAIRE cedex
Tél.: 03 44 64 18 53
Fax: 03 44 64 18 64

**Maître d'Ouvrage :**
Mairie d'Amblainville
Place du 11 novembre
**60 110 AMBLAINVILLE**

**DEPARTEMENT DE L'OISE**

**COMMUNE D'AMBLAINVILLE**

**Programme de travaux sur le réseau d'eau potable**

**PHASES 2 ET 3**

# DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

OOOO

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Date limite de réponse :
## Vendredi 27 Septembre 2013 à 16h00

| | | | |
|---|---|---|---|
| Affaire N° : | 09024 | Fait par : | LL |
| Date document initial : | 25/07/2013 | Vérifié par : | PL |

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

**ARTICLE I. OBJET DE LA CONSULTATION 2**

**ARTICLE II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 2**

**II.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION 2**
II.1.1. INTERVENANTS 2
II.1.2. MODE DE DEVOLUTION 2
**II.2. DECOMPOSITION EN LOTS 2**
**II.3. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P. ET C.C.A.P. 3**
**II.4. VARIANTES - OPTIONS 3**
II.4.1. VARIANTES 3
II.4.2. OPTIONS 3
**II.5. DELAIS D'EXECUTION 3**
**II.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 3**
**II.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 3**
**II.8. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS 3**
**II.9. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE 4**
**II.10. MESURES CONCERNANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS 4**

**ARTICLE III. PRÉSENTATION DES OFFRES 4**

**III.1. MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS 4**
**III.2. PRESENTATION DES OFFRES 4**
**III.3. COMPOSITION DU DOSSIER A REMETTRE PAR LE CANDIDAT 5**
III.3.1. LA CANDIDATURE 5
III.3.2. L'OFFRE 6
III.3.3. PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE 6

**ARTICLE IV. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES 7**

**ARTICLE V. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 9**

**ARTICLE VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10**

# Article I. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel d'offres concerne la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Amblainville dans l'Oise:

- Phase n°2 : RD927, Rue Montgriffon, Rue du Pavé et Rue Francoeur
- Phase n°3 : Rue Corberue, Rue du Bournoulet, Rue de la porte des champs, Rue Corberue, Rue du Château d'eau

Les travaux seront réalisés pour le compte de la commune d'Amblainville, Maître d'Ouvrage de l'opération.

# Article II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## II.1. Etendue de la consultation

La présente consultation est passée par appel d'offres suivant une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics modifié par le decret du n°2008-1356 du 19 décembre 2008.

### II.1.1. Intervenants

- **La Maîtrise d'oeuvre** est assurée par :
  - SO.DE.REF. OISE

    Les Marches de l'Oise 100, rue Louis Blanc 60160 MONTATAIRE

    Tél : 03 44 64 18 53 Fax : 03 44 64 18 64

    titulaire d'une mission de base AVP – PRO – ACT – VISA – DET – AOR.

    Les études d'exécution des ouvrages seront établies en totalité par les entrepreneurs.

### II.1.2. Mode de dévolution

Le marché sera conclu :

- Soit avec un entrepreneur unique,
- Soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ou conjointes.

## II.2. Décomposition en phases

Les travaux sont décomposés en deux phases :

- Phase n°2 : RD927, Rue Montgriffon, Rue du Pavé et Rue Francoeur
- Phase n°3 : Rue Corberue, Rue du Bournoulet, Rue de la porte des champs, Rue Corberue, Rue du Château d'eau

## II.3. Compléments à apporter au C.C.T.P. et C.C.A.P.

Les candidats n'ont pas lieu d'apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Néanmoins, l'entreprise aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un Homme de l'Art.

## II.4. Variantes - Options

### II.4.1. Variantes

Les entreprises devront obligatoirement répondre à l'offre de base.

Le candidat pourra présenter des variantes. Les offres variantes devront faire l'objet d'un dossier complet comprenant au minimum un acte d'engagement et un dossier technique spécifique qui en particulier précise les dérogations apportées aux pièces de la consultation.

### II.4.2. Options

Les travaux comportent 2 options :

- Option n°1 : Mise en place de canalisation PEHD à la place de la fonte pour la phase n°2 ;
- Option n°2 : Mise en place de canalisation PEHD à la place de la fonte pour la phase n°3 ;

## II.5. Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximum figure à l'acte d'engagement. II est fixé par le Maître d'Ouvrage.

**Toutefois, les candidats devront proposer (à l'article 3 de l'acte d'engagement prévu à cet effet) un autre délai qui serait pour eux le délai économique ; sachant que le délai d'exécution fait partie des critères de sélection**. Si le candidat omet de compléter l'article 3 de l'acte d'engagement, le délai d'exécution pris en compte pour le jugement des offres sera le délai maximum déjà indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement.

## II.6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## II.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

## II.8. Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

### II.9. Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

### II.10. Mesures concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs

Ce chantier est soumis aux dispositions conformément à la loi 93.1418 du 31 décembre 1993 et à ses décrets d'application relative à la prévention et à la sécurité sur les chantiers.

## Article III. PRÉSENTATION DES OFFRES

### III.1. Modalités d'obtention des dossiers

Un exemplaire informatique du dossier de consultation des entreprises sera remis à tout candidat qui en fera la demande par fax au **03 44 22 36 53** ou par écrit à l'adresse suivante :

| |
|---|
| Commune d'Amblainville |
| Place du 11 Novembre |
| 60110 AMBLAINVILLE |

Conditions de retrait sous format électronique

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site www.e-marchespublics.com.

Le Maître d'Ouvrage s'engage sur l'intégrité des documents transmis par mail. Les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre.

L'entreprise souhaitant recevoir les documents sous format informatique devra posséder les logiciels suivants : acrobat reader, word et excel.

Les plans pourront être fournis en format autocad et seront à réclamer au maître d'oeuvre à l'adresse suivante : oise@soderef.fr.

Conformément à la réglementation en vigueur, les offres pourront être remises en version papier et en version informatique par dématérialisation sur la plate-forme pré-cité et sous la même référence.

### III.2. Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

## III.3. Composition du dossier à remettre par le candidat

Le candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées, paraphées, signées et revêtues du cachet commercial de l'entreprise.

Le dossier à remettre par le candidat est placé sous enveloppe cachetée qui contient les documents suivants :

### III.3.1. La candidature

Le pli contiendra les justifications relatives aux garanties professionnelles et financières des candidats.

Les renseignements, références, attestations, déclarations, certificats visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics (en cas de groupement, le mandataire et chacun des co-traitants devront fournir l'ensemble de ces documents) :

A - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;

En cas de groupement, note précisant la composition du groupement et la désignation du mandataire signée de l'ensemble des membres du groupement.

B - Si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

C - Une attestation sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;

D - **Une attestation sur l'honneur** que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2010 ;

E - Pour les entreprises de plus de 20 salariés, une attestation sur l'honneur que le candidat respecte l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du Code du Travail relative aux travailleurs handicapés ;

F - Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

G - Pour évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat devra en outre fournir les renseignements suivants :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices ;
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat pour l'exercice en cours ;
- Certificats de qualification professionnelle en cours de validité (le candidat peut apporter la preuve de la qualification par tout moyen et le référentiel décrivant les critères d'obtention du certificat est tenu à sa disposition) et/ou une liste de références des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années prouvant la compétence technique et la capacité financière du candidat à réaliser les travaux .

Les candidats peuvent fournir, s'ils le souhaitent, les imprimés DC1, DC2 et DC7.

### III.3.2. L'offre

**Un projet de marché comprenant :**

A - Un Acte d'Engagement : Cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

B - Le Détail Estimatif présenté conformément aux modèles joints au dossier de consultation non contractuel, destiné au jugement de l'offre ;

C – Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ci-joint à accepter sans modification ;

D – Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ci-joint à accepter sans modification ;

E - Le Bordereau des Prix Unitaires ci-joint à compléter en chiffres et en lettres.

**Un mémoire OBLIGATOIRE justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il sera joint :

- les indications concernant l'organisation des chantiers,
- les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants, les modes opératoires,
- un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases de chantier comprenant un planning détaillé du chantier,
- une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité des chantiers,
- une note descriptive des installations d'hygiène prévues,
- les modalités de contrôle et de réception.

### III.3.3. Pièces à fournir par l'attributaire du marché

Conformément à l'article 46 du Code des Marchés Publics, l'attributaire du marché dans les 8 jours de sa désignation, devra remettre au Maître d'Ouvrage les certificats délivrés par les organismes compétents, prouvant qu'il est à jour des obligations fiscales et sociales ainsi que les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du Code du travail à savoir :

- Une Attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du code du travail,
- Les Certificats d'assurance : l'Entrepreneur joindra les attestations d'assurance Responsabilité Civile professionnelle et de Responsabilité Civile décennale, en cas d'ouvrage de bâtiment, en cours de validité (c'est-à-dire justifiant le paiement des primes pour la période en cours).

## Article IV. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant :

- Prix (50 %),
- Valeur technique de l'offre (40 %),
- Le délai des prestations (10 %).

Le pouvoir adjudicateur examinera l'offre de base des candidats puis les variantes pour établir un classement.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

En application de l'article 53 III du Code des Marchés Publics, si le candidat retenu ne fournit pas les pièces, attestations et certificats mentionnés à l'article III.3.3 du présent règlement de consultation dans le délai qui lui est imparti (soit 8 jours), son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le Pouvoir Adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant selon le classement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature ne sera pas pris en compte.

- Lors de la vérification des offres, en cas de discordance constatée dans l'offre d'un Entrepreneur candidat entre le prix qui figure dans le Détail Estimatif et celui de l'Acte d'Engagement, les indications portées sur le Devis Quantitatif Estimatif prévaudront et le montant de l'Acte d'Engagement sera rectifié en conséquence. Si le Devis Quantitatif et Estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.
- Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la metre en harmonie. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

**Le Pouvoir Adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.**

### IV.1. PRIX

Les coûts des travaux sera jugé selon l'offre de l'entreprise, l'offre minimum et l'estimation du maître d'œuvre.

### IV.2. Valeur technique

Les valeurs techniques des offres sont jugées et notées selon les critères suivants :

Le mémoire technique (noté sur 40 points) comporte les éléments suivants :

- **Critère n°1** : les indications concernant l'organisation des chantiers (moyens humains, moyens matériels), ainsi que les contraintes techniques de réalisation,
- **Critère n°2** : les indications concernant la provenance des principales fournitures et , éventuellement, les références des fournisseurs correspondants,
- **Critère n°3** : Les indications concernant le planning d'exécution des ouvrages, indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases de chantier
- **Critère n°4** : une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité des chantiers,
- **Critère n°5** : une note descriptive des installations d'hygiène prévues si nécessaire, et la gestion environnementale du chantier,
- **Critère n°6** : les modalités de contrôle et de réception.

L'attribution des points est plus ou moins dégressive pour ces critères, selon la qualité des documents techniques fournis par l'entreprise :

| | **Notes** | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Non fourni** | **Insuffisant** | **Conforme au C.C.T.P.** | **Supérieur au C.C.T.P.** |
| **Critère n°1** | 0 | 1 | 2 | 3 |
| **Critère n°2** | 0 | 1 | 2 | 3 |
| **Critère n°3** | 0 | 1 | 2 | 3 |
| **Critère n°4** | 0 | 1 | 2 | 3 |
| **Critère n°5** | 0 | 1 | 2 | 3 |
| **Critère n°6** | 0 | 1 | 2 | 3 |

La note est établie selon le calcul suivant (points obtenus) x 40 / 6 x 3= note sur 40. La note maximale est 40 points.

### IV.3. DELAIS

Le critère « délais » sera jugé sur 10 points au travers :

- Des délais de période de préparation, (conforme au CCTP/optimisé),
- Des délais de période des travaux, (conforme au CCTP/optimisé).

Les 10 points sont attribués au prestataire dont le délai d'intervention et de réalisation est le plus court, si son offre est conforme.

Les autres recoivent des points au prorata de l'écart de délai entre leur offre et l'offre présentant le délai le plus court, selon la formule suivante :

$$\text{NOTE} = \frac{\text{Délai préparation de l'offre la plus courte}}{\text{Délai préparation de l'offre considérée}} \times 5 + \frac{\text{Délai de réalisation de l'offre la plus courte}}{\text{Délai de réalisation de l'offre considérée}} \times 5$$

## Article V. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par courrier **sous pli cacheté**. Ce pli portera l'adresse et les mentions suivantes :

MONSIEUR LE MAIRE

Place du 11 novembre

60 110 AMBLAINVILLE

Tél : 03.44.52.03.09

Fax : 03.44.22.36.53

Commune d'Amblainville - Renforcement du réseau d'eau potable Phases 2 et 3

APPEL D'OFFRES OUVERT

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis

Il devra être adressé par recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remis contre récepissé à:

La mairie d'amblainville situé au Place du 11 novermbre 60 110 AMBLAINVILLE, le lundi et le vendredi de 8h00à 11h45 et de 13h00 à 17h00, le mercredi de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 et le jeudi de 13h00 à 17h00.

Si les candidats font transmettre leur pli par un transporteur privé ou par chronopost, le dossier devra être remis contre décharge à l'adresse et aux heures indiquées ci-dessus.

***Ce pli contiendra :***

Les renseignements et justifications à produire par le candidat quant à ses qualités et capacités, conformément à l'article III.3.1 du présent règlement et un projet de marché conformément à l'article III.3.2 du présent règlement.

Les offres pourront également être transmises par voie électronique dans les conditions suivantes :

- Les candidats désirant faire une offre dématérialisée devront le faire au format WINZIP (documents PDF ou Pack Office) et déposer celle-ci, avant la date limite indiquée ci-dessous sur : www.e-marchespublics.com .
- Les dossiers de candidatures et d'offres devront comporter les pièces mentionnées au présent règlement de consultation.

Quel que soit le moyen de transmission, les offres devront parvenir au Plessis Belleville au plus tard le :

**Le Vendredi 27 Septembre 2013 à 16h00**

**Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis dans des conditions ne respectant pas le présent règlement au niveau de la présentation des offres ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.**

## Article VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 5 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à :

**Informations administratives et techniques :**

Maître d'œuvre : SODEREF OISE - Correspondant : M LANGLOIS Pierre - Téléphone : 03-44-64-18-53, Télécopieur : 03-44-64-18-64

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres.

Dressé par SO.DE.REF. OISE
Maître d'œuvre